



PRÉPARER SA RETRAITE

Préparer sa retraite durant sa vie active est devenu indispensable.

Si pour la majorité des français, la principale préoccupation en matière de retraite est l'âge à partir duquel il sera possible d'en profiter pleinement, la plupart oublie aussi de se renseigner sur les montants de leurs futurs droits.

Il est pourtant essentiel de s'en informer dans le but d'anticiper ses revenus futurs. Cela permet d'envisager des solutions afin de percevoir des revenus complémentaires qui viendront combler le manque à gagner lors du passage à la retraite. Le contexte actuel et particulièrement les économies budgétaires nécessaires pour rétablir l'équilibre des comptes publics font craindre une baisse du niveau des pensions de retraite.

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette période de vie, il est nécessaire de préparer sa retraite et d'anticiper cette période dès le début de sa carrière professionnelle.

Comment fonctionne la retraite en France ?

En France, le système de retraite repose sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations. Les cotisations des actifs actuels paient les pensions de retraite des retraités actuels.

De façon simple, les personnes en activité sont prélevées chaque mois, d'une part qui est reversée aux retraités. La retraite est un sujet de débat, principalement en période électorale. En effet, le système mis en place était efficace car il y avait beaucoup de travailleurs et peu de retraités. Or, à ce jour, les retraités sont de plus en plus nombreux, l'espérance de vie augmente et le chômage réduit le nombre d'actifs.

Ce système, initialement positif, se transforme en impact financier considérable car il reverse des sommes plus importantes qu'il ne reçoit.



Pourquoi préparer sa retraite ?

Aujourd'hui, 69 % des Français pensent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement.

Il faut savoir que les revenus des retraités représentent en moyenne 50% de leurs revenus en période active. En commençant à se constituer une épargne dès le plus jeune âge, cela permet de créer un complément de revenu plus important pour votre retraite. Plus on commence tôt, plus c'est facile, et moins l'effort mensuel est important. Épargner pour sa retraite est parfois difficile à mettre en oeuvre car il s'agit d'une épargne de long terme. En effet, l'échéance est si lointaine que l'on a souvent du mal à se projeter et donc, à anticiper comme il le faudrait.

Préparer sa retraite est une étape importante que l'on retrouve dans notre Top 6 des raisons d'épargner.



Comment préparer sa retraite ?

Dans l'objectif de commencer à préparer sa retraite, il est important de connaître ses droits.

Pour cela, durant sa vie active, il est nécessaire de conserver tous les éléments justificatifs de son activité afin d'être en mesure de faire valoir ses droits et de vérifier qu'il n'y ai pas d'erreurs concernant la pension qui sera versée. En effet, le rapport de la Cour des Comptes de 2021 vient appuyer ce constat puisque sur 9 386 dossiers analysés par la caisse de retraite de base de la Sécurité Sociale (CNAV). Elle a estimé qu'une pension sur six nouvellement attribuée en 2020 est erronée. De plus, la mise en péril du système actuel nécessite d'anticiper une baisse du niveau des pensions de retraite.

Pour compléter sa pension, il est important de commencer à épargner dès que possible, puis d'adapter sa stratégie en fonction de sa situation personnelle et professionnelle.

**UNE PENSION
SUR SIX
ATTRIBUÉE EN
2020 ÉTAIT
ERRONÉE**



RETIREMENT

Plan Épargne Retraite (PER)

Pour préparer sa retraite, il existe le PER (Plan Épargne Retraite) individuel.

Il vous permet d'épargner, dans un cadre fiscal avantageux, pendant votre vie active, afin d'obtenir à partir de l'âge de la retraite un capital ou une rente.

Le PER individuel est ouvert à tous ; il n'y a pas de condition liée à l'âge ou à la situation professionnelle. Les sommes versées sur le PER sont gérées suivant le principe de la gestion pilotée (sauf mention contraire de votre part). Cela signifie que lorsque le départ en retraite est lointain, l'épargne peut être investie sur des actifs plus risqués et plus rémunérateurs. À l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne est progressivement orientée vers des supports moins volatiles. Les sommes versées sur votre PER individuel sont déductibles des revenus imposables dans la limite de 10 % des revenus professionnels (bien plus pour les indépendants et travailleurs non-salariés).

En contrepartie les sommes déposées sur le PER sont indisponibles jusqu'à la retraite sauf cas de déblocage anticipé exceptionnel. Depuis 2019, et la loi PACTE, il est également possible de débloquer tout ou partie de son PER pour l'acquisition de sa résidence principale.



**LE PER INDIVIDUEL
EST OUVERT À TOUS.**

**IL N'Y A PAS DE
CONDITION LIÉE À
L'ÂGE OU À LA
SITUATION
PROFESSIONNELLE**





**IL S'AGIT D'UN
PLACEMENT QUI A
L'AVANTAGE D'ÊTRE
PERFORMANT ET
SÉCURISÉ**



Assurance vie

L'assurance vie constitue également un instrument efficace pour préparer sa retraite.

Elle permet de se constituer progressivement un capital et de le valoriser en vue d'obtenir des revenus complémentaires avec une fiscalité avantageuse et dégressive dans le temps.

Il ne s'agit pas d'un produit dédié spécifiquement à la retraite mais il s'agit d'un placement qui a l'avantage d'être performant et sécurisé.

D'une grande souplesse et dotée d'un formalisme très simple, le souscripteur garde la maîtrise de ses capitaux et a la possibilité de faire évoluer son investissement en fonction de sa situation.

En outre, l'assurance vie permet d'optimiser l'organisation de sa succession et de protéger ses proches puisqu'elle bénéficie également d'un cadre juridique et fiscal avantageux en cas de décès.

Location meublée non professionnelle (LMNP)

La location meublée non professionnelle (LMNP) est également un atout pour préparer sa retraite.

Elle est destinée aux personnes qui souhaitent diversifier leurs actifs et leurs sources de revenus, ou tout simplement se constituer un revenu complémentaire à terme en maîtrisant la fiscalité.

La LMNP consiste à louer un ou plusieurs logements garnis d'un mobilier suffisant pour qu'un locataire puisse entrer dans les lieux et y vivre normalement avec ses seuls effets personnels.

S'il s'agit d'une activité civile d'un point de vue juridique, la location meublée est considérée d'un point de vue fiscal comme une activité commerciale, ce qui présente des avantages importants.

Parmi les avantages de la LMNP, on retrouve :

- L'obtention de revenus locatifs réguliers
- Un rendement locatif brut plus élevé que la location nue
- Des revenus faiblement fiscalités (grâce notamment à la déduction de l'amortissement, des travaux ainsi que des frais d'acquisition), etc.



**DIVERSIFIER LES
ACTIFS ET LES
SOURCES DE REVENUS
OU CONSTITUER UN
REVENU
COMPLÉMENTAIRE À
TERME EN MAÎTRISANT
LA FISCALITÉ**





Anticipation

Finalement, ce qu'il faut retenir pour préparer sa retraite est qu'il est nécessaire d'anticiper cette période le plus tôt possible.



Gestion de patrimoine

N'hésitez pas contacter nos conseillers en gestion de patrimoine pour préparer votre retraite dès aujourd'hui !

Contact



+33 (0)4 85 80 03 95



coeos@coeos-patrimoine.com



www.coeos-groupe.com



535 route des Lucioles
Les Aqueducs bâtiment 3
06560 Valbonne



COÉOS GROUPE